

MOTION

Sans remettre en cause la répartition effectuée par le chef d'établissement dans une enveloppe nécessairement contrainte, les représentants élus des personnels enseignant et d'éducation du collège Marie Curie à Arras, réunis le 10 février 2011, présente une motion à laquelle s'associent les représentants élus des parents d'élèves, les représentants élus des personnels administratifs, sociaux et de santé, technique, ouvriers et de service, la représentante de la Ville d'Arras, la personnalité qualifiée, le représentant du Conseil Général, le représentant de la Communauté Urbaine d'Arras, la Gestionnaire et les représentants élus des élèves. Ils refusent la diminution de la Dotation Globale Horaire attribuée au collège pour l'année scolaire 2011-2012 et par conséquent la classe de 3ème supprimée l'an prochain. Il n'est pas exclu que nous entreprenions une action auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin qu'il nous rende les moyens de fonctionner dans des conditions satisfaisantes.